

INFO-COP

LA COPROPRIÉTÉ

LE LOUISBOURG

**Bulletin d'information aux
copropriétaires**

Volume 27 No 1

12 juin 2019



Assemblée générale annuelle

Le conseil d'administration remercie sincèrement tous ceux et celles qui ont assisté à l'AGA du 4 juin dernier ou qui ont remis leur procuration. Ils sont également reconnaissants à Messieurs André Jolin et Jean Dorval pour leur travail en tant que président et secrétaire de cette assemblée. Le procès-verbal vous sera transmis prochainement avec le tableau des frais communs (qui sera exactement le même que celui joint à l'envoi des documents pour l'AGA).

Présentation des membres du conseil d'administration

Lors de la réunion du conseil d'administration du 5 juin, les officiers élus ont ainsi partagé leurs tâches et responsabilités :

Présidente : Suzanne Messier

Secrétaire : Josée Gosselin

Trésorière : Nataly Rae

Administrateurs : Jean-François Cossette et Denis Légaré

Disponibilité de casiers de rangement aux sous-sols

Nous avons présentement quatre (4) casiers de rangement aux sous-sols, disponibles pour de la location. Selon la superficie, les coûts s'échelonnent de 150 \$ à 230 \$ annuellement. Si vous avez besoin d'un rangement supplémentaire, simplement signifier votre intérêt à Madame Stéphanie Chabot à s.chabot@lafrance-mathieu.com

Systeme alarme incendie



Tel que mentionné lors de l'AGA, il est possible d'arrêter l'alarme à incendie qui se trouve dans le vestibule de votre unité.

En pesant sur ce bouton, l'alarme cessera pour une minute, pour vous permettre de rassembler vos esprits et prendre les escaliers pour vous rendre au « point de rassemblement » situé dans le stationnement arrière.

Vie communautaire

Tel que mentionné lors de l'AGA, même si les règles prescrites ont été suivies lors de l'installation de planchers en dur, il n'en demeure pas moins que chaque résident a la responsabilité de respecter le droit à la quiétude de ses voisins. Les bruits d'impact des semelles et des talons sont particulièrement difficiles à entendre. Les excès de bruits sont les motifs de plainte les plus courants. Les horaires de travaux dans vos unités doivent également être scrupuleusement respectés ainsi que la propreté des espaces communs pendant et après le passage des entrepreneurs. Nous vous remercions pour ce respect de bon voisinage.

Bon été!

Le conseil d'administration,
12 juin 2019